

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-124 du 1er Juin 1993

Portant approbation du budget prévisionnel d'exploitation et du budget prévisionnel d'investissement de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour l'Exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU l'Ordonnance N° 74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la Convention entre la République du Bénin et la République Algérienne Démocratique et Populaire et portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993.

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont approuvés, le budget prévisionnel d'exploitation et le budget prévisionnel d'investissement exercice 1993 de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM), tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Juin 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

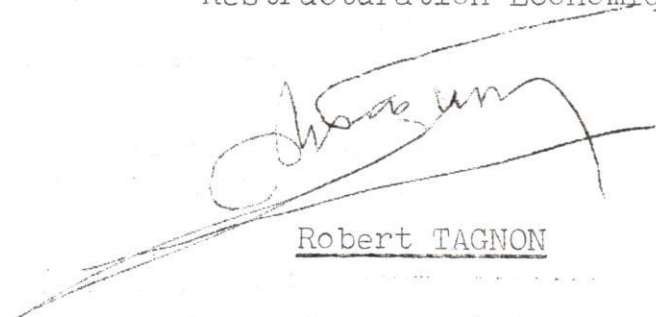
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Florentin MITO-BABA

Le Ministre du Plan et de
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MTPT 4 MPRE 4 AUTRES MINISTERES
18 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 GDE CHANC. 4 PAC 10 CCIB 2
DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 10 UNB-FASJEP 4 BEN-DA 4 JORB 1.-